

Assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 28 avril 2014  
au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19h et à laquelle sont présents:

Son honneur **le maire, monsieur Gérard Coulombe**, et les conseillers  
suivants :

Madame Johanne Bonenfant  
Madame Martine Coulombe  
Monsieur Patrick Courville

Monsieur John Rodgers  
Madame Jocelyne Lyrette  
Monsieur Éric Bélanger

Un avis écrit a été signifié à chacun des membres du conseil municipal.

Madame Julie Rail secrétaire trésorière adjointe et inspectrice municipale  
est aussi présente.

### **ASSISTANCE**

**Mesdames** Mélanie Auger et Claudette Lyrette

**Messieurs** Nicolas Chaussé, Gaston Guindon, Daniel Lafrance et Victor  
Lyrette

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Ouverture de l'assemblée**

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

### **3. Sujet**

3.1 Délégation de pouvoir à madame Julie Rail

3.2 Dépôt des états financiers 2013

3.3 Levée de la retenue – Fournisseur n° 31546 au montant de  
15 465.83\$

a) Annulation du chèque C1400200 – Fournisseur n° 31546

b) Levée de la retenue - Fournisseur n° 31546

c) Entente de paiement fournisseur n° 31546

3.4 Entente pour ajustement de salaire - Absence congé maladie

3.5 Inscription au congrès de l'Union des municipalités du Québec

3.6 Me Rino Soucy de la firme Marceau Avocats inc.

3.7 Mesure d'appariement fiscal : montant à pourvoir dans le futur  
Présentation des états financiers

### **4. Parole au public**

### **5. Fermeture de la présente assemblée**

**2014-E-2804-01**

**Ouverture de la présente assemblée**

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur John Rodgers, propose et il est résolu à 19h que la présente assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉE**

**2014-E-2804-02**

**Adoption de l'ordre du jour**

Le maire, monsieur Gérard Coulombe, procède à l'adoption de l'ordre du jour et le conseiller, monsieur Éric Bélanger, appuyé de la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**Note** Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-E-2804-03**

**Délégation de pouvoir à madame Julie Rail**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Betty McCarthy quittera ses fonctions de directrice générale le 30 mai prochain pour un départ à la retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Julie Rail deviendra directrice générale à compter du 31 mai 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer la transition jusqu'au départ de madame Betty McCarthy, il est nécessaire que madame Julie Rail puisse bénéficier des mêmes pouvoirs;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur John Rodgers, propose et il est résolu de déléguer les pouvoirs de directrice générale à madame Julie Rail jusqu'à son entrée en poste, soit le 31 mai 2014.

**Note** Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-E-2804-04**

**Dépôt des états financiers pour l'année 2013**

Le dépôt des états financiers pour l'année 2013 pour la Municipalité de Grand-Remous est déposé et monsieur Michel Lacroix, comptable agréé de la firme Piché & Lacroix CPA inc. est présent et explique que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Grand-Remous au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de la variation de leurs actifs financiers nets et de leur flux de trésorerie et de leurs gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Après présentation des états financiers, le conseiller, monsieur Éric Bélanger, appuyé du conseiller, monsieur John Rodgers, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous accepte le résultat des états financiers déposés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

**Note** Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **2014-E-2804-05**

##### **Annulation d'un chèque**

Le conseiller, monsieur John Rodgers, appuyé de la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le chèque suivant soit annulé au livre comptable de la municipalité.

Fournisseur #31546	Chèque n° C1400200	15 465.083 \$
--------------------	--------------------	---------------

**Note** Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **2014-E-2804-06**

##### **Levée de la retenue / Fournisseur #31546**

La conseillère, madame Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, monsieur John Rodgers, propose et il est résolu de lever la retenue pour le fournisseur #31546 au montant de 15 465.83\$

**Note** Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **2014-E-2804-07**

##### **Entente de paiement au fournisseur #31546**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Grand-Remous doit un montant de 15 465.83\$ au fournisseur #31546 pour l'achat de matériel et la location de camions;

**CONSIDÉRANT QUE** le fournisseur #31546 doit à la municipalité des redevances pour des substances minérales pour 2011, 2 778.92\$ et pour 2012, 3 094.81\$, le tout pour un montant total de 5 873.73\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Luc Gendron propriétaire de la compagnie 9148-6985 Québec inc. (Les Sablières Maudrey) accepte que le montant de 5 873.73\$ soit déduit du montant dû par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente écrite devra au préalable être écrite entre les deux parties avant que la municipalité procède à l'émission du chèque au montant de 9 592.10\$;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que

monsieur Gérard Coulombe, maire et madame Julie Rail, inspectrice municipale et secrétaire trésorière adjointe sont autorisés à signer ladite entente avec monsieur Luc Gendron, propriétaire de la compagnie 9148-6985 Québec inc. (Les Sablières Maudrey).

**Note** Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-E-2804-08**

##### **Entente pour ajustement de salaire – Absence congé maladie**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Julie Rail assure le remplacement d'un congé maladie;

**CONSIDÉRANT QU'**en plus d'effectuer ses tâches habituelles, elle doit s'assurer et voir au bon fonctionnement du service de la comptabilité de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, monsieur Patrick Courville, propose et il est résolu que le maire, Gérard Coulombe et la directrice générale, Betty McCarthy sont autorisés à signer ladite entente pour la période du 27 janvier au 30 mai 2014 inclusivement.

**Note** Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-E-2804-09**

##### **Inscription au congrès de l'UMQ**

La conseillère, madame Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, monsieur Patrick Courville, propose et il est résolu que le maire, Gérard Coulombe est autorisé à s'inscrire au congrès de l'UMQ au coût de 905.00\$ plus taxes applicables. Les frais de déplacements, de repas et d'hébergement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Note** Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-E-2804-10**

##### **Fin de mandat - Me Rino Soucy de la firme Marceau Avocats inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier en litige avec Camps touristiques La Pointe à David inc. est terminé;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun autre dossier n'est en cours avec la firme Marceau Avocats inc. à l'exception de la perception de taxes municipales et du dossier avec la Ville de Maniwaki;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, monsieur Éric Bélanger, appuyé du conseiller, monsieur John Rodgers, propose et résolu que la Municipalité de Grand-Remous avise Me Rino Soucy de la fin du mandat avec la firme

Marceau Avocats inc. à l'exception des dossiers de perceptions en cours et que le dossier avec la Ville de Maniwaki soit transféré à Me Daniel Goupil de la firme Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.rl..

**Note** Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-E-2804-11**

#### **Mesure d'appariement fiscal : Montant à pourvoir dans le futur - Présentation des états financiers**

**CONSIDÉRANT QUE** les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers 2013 de la Municipalité de Grand-Remous pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur Patrick Courville, propose et il est résolu d'autoriser madame Betty McCarthy, directrice générale, à inscrire aux états financiers de l'année 2013 les affectations au poste «Montant à pourvoir dans le futur» nécessaires pour pallier ce déséquilibre et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012 tel que préconisé par le MAMROT.

**Note** Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **PAROLE AU PUBLIC**

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

**2014-E-2804-12**

#### **Fermeture de la présente assemblée**

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu à 19h24 que la présente assemblée soit fermée.

**Note** Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Gérard Coulombe**  
**Maire**

**Julie Rail**  
**Secrétaire trésorière adj.**  
**Inspectrice municipale**